

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 3
- absents : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

31/03/2023

**Séance du 05 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

**Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, M. Jean-Philippe VALENTIN ;**

**Absents excusés : M. Christian BONNET ; Mme Sidonie REYNIER, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;**

**Secrétaire : Mme Danielle LEUDIERE,**

**Objet : Mise à disposition du personnel communal au local commercial – Exercice 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que les agents communaux consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion et à l'entretien du local commercial.

A ce titre, il propose l'inscription d'une indemnité au budget annexe « locaux commerciaux », indemnité qui sera versée au budget communal. Au titre de l'exercice 2023, il propose que le montant de l'indemnité soit de 3 000 € (trois mille euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une indemnité au budget communal pour la mise à disposition de personnel,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6215 du budget primitif annexe « locaux commerciaux »
- **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT



# Mise à disposition du personnel communal

## Etat récapitulatif

<b>Service administratif</b>	
Rémunération mensuelle de l'agent administratif avec charges	2 700 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à la gestion du local commercial	5 %
Participation pour le service administratif	$(2\,700 \times 12) \times 5\% = 1\,620$ €
<b>Service Technique</b>	
Rémunération mensuelle de l'agent titulaire avec charges	2 100 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à l'entretien du local commercial	4 %
Participation pour le service technique	$(2\,100 \times 12) \times 4\% = 1\,008$ €
Rémunération mensuelle de l'agent non titulaire avec charges	900 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à l'entretien du local commercial	4 %
Participation pour le service technique	$(900 \times 12) \times 4\% = 432$ €
<b>Participation totale</b>	$1\,620 + 1\,008 + 432 = 3\,060$ €

Etat arrêté à la somme de 3 060 € (trois mille soixante euros)

A Argilliers, le 05 avril 2023

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

